

## 8 Faits divers &amp; Justice

## Usurpation de titre et arnaque

## Le "lieutenant" Gaël Moussierou était un usurpateur

LBON

Libreville/Gabon

**GAËL** Moussierou, Gabonais, 48 ans, sera déféré, aujourd'hui, devant la justice. Il lui est reproché d'avoir usurpé le titre d'agent de la gendarmerie à des fins d'arnaque, au point d'en avoir fait sa principale source de revenus. Mais le lundi 17 août dernier, alors qu'il est à la recherche d'une nouvelle "proie", le faux pandore se fait prendre par de vrais agents de la gendarmerie nationale (Gena).

Selon une source proche de l'enquête, il est 15 heures quand Gaël Moussierou hèle un taxi, à la hauteur du carrefour Camp de Gaulle, dans le 1er arrondissement de Libreville. Il propose 3 000 francs pour l'hôpital d'instruction des Armées Omar Bongo Ondimba au Pk 9. L'offre est vite acceptée par Hippolyte Chenjou, un taximan gabonais. Sans plus tarder, le nouveau client décline, au milieu d'autres passagers à bord dudit véhicule, son titre d'officier de gendarmerie en service à l'unité spéciale. Le faux agent attendra ce-



Gaël Moussierou dans les locaux de la brigade de Melen.

pendant que les autres compagnons de route descendent, pour mettre à exécution son plan : arna-

quer le transporteur suburbain. Il profite de la discussion engagée par le conducteur à propos des

difficultés rencontrées par les usagers au ministère des Transports, pour obtenir les documents afférents à la conduite. Gaël Moussierou, qui donne l'impression de maîtriser le sujet, prétexte même que le président de la République aurait pris un décret annulant tous les permis de conduire établis entre 2013 et 2015.

Fort de son statut "d'agent de gendarmerie", il demande ensuite à Hippolyte Chenjou de présenter le sien, pour vérification. Mais la proposition accuse une fin de non-recevoir de la part du taximan.

Le faux pandore met la pression sur le chauffeur, qu'il menace de faire cofrèrer chez ses "collègues" de la brigade territoriale de Melen. Flairant sûrement l'arnaque, Hippolyte Chenjou accepte volontiers cette option. Une fois dans les locaux de l'unité de la gendarmerie, Gaël Moussierou est démasqué par un vrai agent du groupe d'élite de ce corps, auquel les enquêteurs de la brigade de Melen ont recours.

Sentant le piège se refermer sur lui, le faux gendarme prend ses jambes à son cou. Mais il est vite neutralisé.

## Trafic de drogue au marché de Mont-Bouët

## Les vendeurs de CD étaient plutôt des dealers

AEE

Libreville/Gabon

**L'opération de déguerpissement des alentours de l'ex-Gare-routière, lancée, il y a trois semaines environ, par la préfecture de police de Libreville, s'est élargie jusqu'en plein cœur du marché de Mont-Bouët. Celle-ci a permis aux agents de la Brigade anti-criminalité (Bac) et de la direction de la Sécurité publique (Dsp) de mettre la main sur un sac de CD, appartenant à trois individus, dans lequel était dissimulée une importante quantité de chanvre indien.**

**JOYESSE** Mouity Tchinga, 19 ans, Martifa Iwowo Boulende, 23 ans, tous habitant le quartier Nzeng-Ayong, dans le 6e arrondissement de Libreville, et Fred Maghanga, 32 ans, résidant à Montagne-Sainte, dans le 3e arrondissement de la capitale gabonaise, tous de nationalité gabonaise, sont tombés dans le filet tendu par les agents de Brigade anti-criminalité (Bac) et de la direction de la Sécurité publique (Dsp), à la suite de l'opération visant à déguerpiser les commerçants installés anarchiquement sur les abords de la route de l'ex-Gare-routière.

Les trois compatriotes



Les trois présumés trafiquants de chanvre interpellés par la police.

mis en cause, installés sur la voie publique, prétendent qu'ils vendent essentiellement des disques compacts (CD). De ce fait, ils possèdent du matériel

de travail composé d'un poste téléviseur, d'un lecteur DVD et d'un sac en raphia rempli de CD. C'est justement ce sac douteux que les éléments

des Forces de police nationale (FPN) récupèrent à leur passage. Aussitôt, les trois commerçants remuent aussitôt ciel et terre pour délivrer ce colis d'une valeur apparemment très importante. Joyesse Mouity Tchinga, Martifa Iwowo Boulende et Fred Maghanga n'hésitent pas à proposer aux agents des sommes d'argent faramineuses en échange de la restitution de leur sac. Trouvant cet acharnement des propriétaires suspect, les fins limiers procèdent finalement à une fouille minutieuse du contenant. À leur grand étonnement, les fouineurs de la Bac retrouvent un important stock de chanvre indien au fond du sac, enroulé

dans du papier et bien dissimulé entre les CD. Comme pour balader les flics, les trois compères se mirent subitement par s'accuser mutuellement. En poussant les enquêtes plus loin, les agents de police découvrent qu'ils avaient affaire à un réseau bien organisé, et bien enraciné à Mont-Bouët et ses environs. Une zone considérée comme l'un des sanctuaires de l'insécurité, dans lequel beaucoup de dealers se ravitailleraient.

En attendant de démanteler tout le réseau, les trois présumés dealers ont été mis à la disposition de l'Office central de lutte antidrogue (Oclad) qui se chargera de les présenter devant la justice.

## Trafic de stupéfiants à Minvoul

## Fabrice Ango Mbe et ses receleurs en prison

SCOM

Libreville/Gabon

**APRÈS** avoir minutieusement été renseignés sur les activités illicites de Fabrice Ango Mbe, Gabonais d'une trentaine d'années, les agents de la brigade de la gendarmerie de Minvoul, chef-lieu du département du Haut-Ntem, ont finalement interpellé ce présumé dealer de chanvre indien, le jeudi 6 août dernier. Mais ce dernier n'est pas le seul à avoir été déféré devant le parquet d'Oyem. Dans la suite, il y avait également Marquise Ango Nze, Bertrand Egoume Bonoha, Isaac Wokfa Monthe et Jean-Cédric Elome. Tous sont poursuivis pour détention de stupéfiants. Tout ce beau monde a été présenté, la semaine dernière, devant l'institution judiciaire.



La brigade de Minvoul dont les éléments ont mis fin aux activités criminelles des mis en cause.

D'après les fins limiers de la gendarmerie de Minvoul, ils seraient, depuis quelques semaines, sur les traces du chef présumé d'un réseau de trafiquants. Ils avaient été informés de la présence d'un sac et d'un troller remplis de chanvre indien, dissimulés dans la chambre d'une certaine Marquise Ango Nze. « Fabrice Ango Mbe a profité de sa mise en confiance, au sortir d'un premier interro-

gatoire, pour déplacer le stupéfiant de chez lui vers la demeure de sa voisine, d'origine camerounaise. » précise un officier de police judiciaire (OPJ). Flairant une forte odeur du chanvre indien dans sa chambre, la Camerounaise prévient immédiatement son frère Bertrand Egoume Bonoha qui décide d'enterrer le produit prohibé non loin de là, dans un vaste chantier immobilier.

Renseignés sur cette opération, les fins limiers effectuent une descente sur le terrain. « Nous avons convoqué le chef du chantier, tout son personnel et la dame ayant alerté son frère », indique l'enquêteur en chef.

Pressée de questions lors de son audition, Marquise Ango Nze craque et finit par dénoncer son frère. Les gendarmes sans tarder, mette le grappin sur Bertrand Egoume Bonoha, Isaac Wokfa Monthe et Jean-Cédric Elome. La bande de receleurs est au complet et déferée devant le parquet d'Oyem: Fabrice Ango Mbe, le propriétaire du stupéfiant, a été écroué à la prison centrale pour détention et trafic du chanvre indien. Tandis que Marquise Ango Nze, son frère et ses amis ont été placés sous mandat de dépôt dans la même maison d'arrêt, pour détention de chanvre indien et défaut de carte de séjour.

